

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 7^e jour d'avril 2014, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant(es):

**M. Jacques Audet;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Jocelyn Pouliot;
M. Marcel Bégin.**

**Absents : M. Richard Pouliot, Mme Stéphanie
Deblois.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté;

- | | | |
|------|---|---|
| 1.- | Prière; | Réunion du 8^e jour d'avril 2014 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3. | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation des procès-verbaux du 3 et 31 mars 2014; | |
| 5.- | Suivi aux procès-verbaux; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.04-14; | |
| 7.- | Présentation et adoption des états financiers 2013 de la municipalité; | |
| 8.- | Résolution, reddition de comptes 2013, amélioration du réseau routier municipal; | |
| 9.- | Résolution, acceptation de la soumission, pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse; | |
| 10.- | Résolution, adoption du règlement d'emprunt numéro 428-2014, achat d'une chargeuse-rétrocaveuse; | |
| 11.- | Service incendie :
11.1 Résolution, étude visant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie;
11.2 Résolution, tarif pour les visites de prévention; | |
| 12.- | Résolution, octroi du contrat de lignage des rues pour 5,8 km; | |
| 13.- | Résolution, adoption de la méthode de réparation, écaillage et fissures des trottoirs de la rue Principale; | |
| 14.- | Résolution, refinancement d'un montant de 84,000\$ relatif à un emprunt échéant le 15 septembre, et négociation de gré à gré, (camion Inter); | |
| 15.- | Résolution, nomination du vérificateur pour l'année 2014; | |

- 16.- Résolution, date d'ouverture des chemins d'hiver;
- 17.- Résolution, date d'ouverture du dépôt de matériaux secs;
- 18.- Résolution, appel de candidatures, moniteurs(trices) de terrain de jeux, et formation des moniteurs(trices);
- 19.- Résolution, congrès de l'ADMQ à Québec;
- 20.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
 - A-Membres des comités;
 - B-Voirie;
 - C-Incendie;
 - D-Aqueduc et égout;
 - E-Loisirs et urbanisme;
 - F-Signalisation
 - G-Administration;
 - H-Maire.
- 21.- Correspondance;
- 22.- Varia:
 - A)
 - B)
 - C)
 - D)
 - E)
- 23.- Question(s) de l'assistance;
- 24.- Levée de l'assemblée;

ADOPTÉE,

Résolution no. 74-04-14

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS ET 31 MARS 2014

Procès-verbal du 3 mars 2014

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 3 mars 2014 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 75-04-14

Procès-verbal du 31 mars 2014

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 31 mars 2014 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 76-04-14

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Cours de RCR

Il est mentionné que la formation RCR pour les pompiers et les employés devra se tenir en mai. Il est mentionné que les heures de formation seront défrayées par la Municipalité.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 04-14

ATTENDU : la liste des comptes numéro 04-14 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7 avril 2014* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 99,694.76\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 04-14 tels que présentés. Le total des comptes pour **AVRIL 2014 s'élève à : 99,694.76\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 04-14.

	Liste des comptes payés en mars 2014	NO. CHÈQUE
1-	810,57 \$	C1400112
2-	166,71 \$	C1400113
3-	137,97 \$	C1400114
4-	82,56 \$	C1400115
	1 197,81 \$	
	COMPTES À ACCEPTER POUR L'ASSEMBLÉE DU	
	8 AVRIL 2014	
		NO. CHÈQUE
5-	16,00 \$	C1400116
6-	501,32 \$	C1400117
7-	150,00 \$	C1400118
8-	632,36 \$	C1400119
9-	50,00 \$	C1400120
10-	22,63 \$	C1400121
11-	90,68 \$	C1400122
12-	108,05 \$	C1400123
13-	916,36 \$	C1400124
14-	24,94 \$	C1400125
15-	703,41 \$	C1400126
16-	810,57 \$	C1400127

17-	84,71 \$	C1400128
18-	475,00 \$	C1400129
19-	75,00 \$	C1400130
20-	94,08 \$	C1400131
21-	1 078,67 \$	C1400132
22-	115,30 \$	C1400133
23-	186,02 \$	C1400134
24-	445,57 \$	C1400135
25-	552,66 \$	C1400136
26-	1 175,50 \$	C1400137
27-	475,00 \$	C1400138
28-	75,00 \$	C1400139
29-	554,77 \$	C1400140
30-	177,26 \$	C1400141
31-	6,88 \$	C1400142
32-	532,61 \$	C1400143
33-	37,11 \$	C1400144
34-	316,18 \$	C1400145
35-	300,00 \$	C1400146
36-	20,00 \$	C1400147
37-	6 356,38 \$	C1400148
38-	20,03 \$	C1400149
39-	6 669,99 \$	C1400150
40-	19,35 \$	C1400151
41-	25 083,00 \$	C1400152
42-	1 195,86 \$	C1400153
43-	436,91 \$	C1400154
44-	1 036,38 \$	C1400155
45-	900,00 \$	C1400156
46-	823,43 \$	C1400157
47-	21,70 \$	C1400158
48-	2 555,89 \$	C1400159
49-	773,21 \$	C1400160
50-	49,02 \$	C1400161
51-	72,24 \$	C1400162
52-	757,69 \$	C1400163
53-	9,52 \$	C1400164
54-	1 282,94 \$	C1400165
55-	4 727,11 \$	C1400166
56-	773,21 \$	C1400167
57-	93,97 \$	C1400168
58-	380,00 \$	C1400169
59-	226,50 \$	C1400170
	475,00 \$-	Ch. annulé
	64.592.97\$	TOTAL :

	GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE AVRIL	18 335,60 \$
--	---	---------------------

	LISTE DES COMPTES À AJOUTER 8 AVRIL 2014	No. Chèque
60-	1 702,82 \$	pré-autorisé
61-	12,00 \$	C1400171
62-	32,25 \$	C1400172
63-	846,00 \$	C1400173
64-	80,48 \$	C1400174
65-	187,38 \$	C1400175
66-	9 906,29 \$	C1400176
67-	123,57 \$	C1400177

68-	104,62 \$	C1400178
69-	258,62 \$	C1400179
70-	20,70 \$	C1400180
71-	68,60 \$	C1400181
72-	46,00 \$	C1400182
73-	58,91 \$	C1400183
74-	1 918,93 \$	C1400184
75-	201,21 \$	C1400175
	15 568,38 \$	
	99 694,76 \$	Grand total

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de avril 2014.

Nicole Mathieu, Directrice Générale

ADOPTÉE,

Résolution no. 77-04-14

7.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE les états financiers 2013 soient adoptés, signés tels que présentés. La Municipalité de Saint-Camille termine son année financière 2013 avec un surplus 109,923.00\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 78-04-14

8.0 RÉSOLUTION – REDDITION DE COMPTES, PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 55,029\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE,

Résolution no. 79-04-14

9.0 RÉSOLUTION ACCEPTATION DE LA SOUMISSION, ACHAT D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé par appel d'offres publié dans le Service Électronique (SEAO) pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions en présence du maire, M. Adélarde Couture et d'un soumissionnaire, M. Steve Fortin des Équipements Sigma Inc., ainsi que d'un employé : M. Gérard Vachon. La Municipalité de Saint-Camille a reçu deux soumissions :

-Les équipements Sigma Inc. : 143,922.26\$ (taxes incluses)
-Hewitt Équipement Ltée : 145,213.43\$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues dans le délai prescrit et que les soumissions reçues sont conformes aux spécifications demandées dans le devis d'appel d'offres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la soumission de : Les Équipements Sigma Inc. au montant de 143,922.26\$ (taxes incluses), parce qu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de notre règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille, le contrat d'achat avec la compagnie : Les Équipements Sigma Inc., ainsi que tous les autres documents relatifs à cet achat.

ADOPTÉE,

Résolution no. 80-04-14

**10.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 428-2014, ACHAT D'UNE
CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE**

ATTENDU QUE la municipalité veut faire l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse neuve 2014 pour la réalisation de divers travaux sur son territoire;

ATTENDU QU'À la suite d'un appel d'offres public via SEAO, la municipalité a retenu la soumission la plus basse au coût de 143,922.00\$, taxes incluses, ce qui représente un coût net de 129,822.00\$

ATTENDU QUE la municipalité entend utiliser un montant de 29,822.00\$ à même ses surplus non autrement affectés pour financer une partie du coût d'achat de cet équipement;

ATTENDU QUE la municipalité doit se prévaloir d'un règlement d'emprunt pour financer le solde du coût d'achat de cet équipement; et

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 février 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par MADAME THÉRÈSE BLANCHET, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

Que soit adopté le règlement 428-2014

Règlement 428-2014:

Règlement décrétant l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve 2014 et un emprunt de 100,000\$ pour en financer l'achat.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le Conseil est autorisé à acquérir une chargeuse-rétrocaveuse neuve de marque John Deere, année 2014, modèle 410K selon le devis portant le numéro 2014-02, en date du 6 mars 2014, incluant les frais, les taxes, tel qu'il apparaît sur le bordereau de soumission déposé par Équipements Sigma Inc. lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexes A et B.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 129,822.00\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 100,000\$ sur une période de 5 ans et à affecter une somme de 29,822.00\$ provenant du fonds général.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE,

Résolution no. 81-04-14

11.0 SERVICE INCENDIE :

11.1 RÉSOLUTION, TRANSMISSION DE L'INFORMATION POUR L'ÉTUDE SUR LA RÉORGANISATION DES SERVICES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut participer à l'étude pour la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie pour les municipalités de l'Est des Etchemins, et principalement: Sainte-Justine, Saint-Cyprien, Sainte-Sabine, et Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de cette étude est d'établir deux ou trois plans qui seront présentés via un comité technique et le Ministère de la Sécurité Publique aux municipalités de l'Est de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit fournir de l'information au Ministère de la sécurité publique pour l'élaboration de cette étude;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR, M. JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe à une étude visant la réorganisation de l'offre des services en matière de sécurité incendie sur le territoire à l'Est de la MRC des Etchemins;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à fournir au comité technique toutes les informations nécessaires à l'élaboration de cette étude.

ADOPTÉE,

Résolution no. 82-04-14

11.2 RÉSOLUTION, TARIF VISITE DE PRÉVENTION PAR UN POMPIER

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise le service incendie de Saint-Camille à effectuer les visites de prévention en solo par un seul pompier au lieu de deux pompiers.

QUE l'on fixe le tarif en solo pour chaque visite à 10\$/ par pompier par maison au lieu de 5\$ par pompier lorsqu'ils sont deux.

ADOPTÉE,

Résolution no. 83-04-14

12.0 RÉSOLUTION, OCTROI DU CONTRAT DE LIGNAGE DES RUES, 5,8 KM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé par achat regroupé avec les Municipalités de Sainte-Justine et Sainte-Sabine pour le lignage des rues;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé par appel d'offres sur invitation pour le contrat de lignage des rues, et pour Saint-Camille, ça représente : 5,8 km;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est faite en présence de M. Pierre Chabot, directeur général de la Municipalité de Sainte-Sabine;

ET QUE Nous avons reçu trois soumissions :

-Marquage et traçage Québec:	7,772.54\$ (taxes incluses)
-Lignbec Inc. :	8,522.40\$ (taxes incluses)
-Dura-lignes Inc. :	8,738.33\$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été reçues dans le délai prescrit et que les soumissions reçues sont conformes aux spécifications demandées;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la soumission de : Marquage et traçage Québec au montant de 7,772.54\$ (taxes incluses) pour les trois municipalités, parce qu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

QUE le prix pour la Municipalité de Saint-Camille est de :

5800 m.l. X .189\$ = ,096.20\$ (taxes en sus)

Frais mobilisation : 5800 m.l. X .024\$ = 139.20\$ (taxes en sus)

ADOPTÉE,

Résolution no. 84-04-14

13.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DE LA MÉTHODE DE RÉPARATION, ÉCAILLAGE ET FISSURES DU TROTTOIR DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu de Giroux et Lessard Ltée une méthode de réparation pour l'écaillage et les fissures du trottoir de la rue Principale, à Saint-Camille.

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie WSP accepte les produits et méthodes de réparation du trottoir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Camille a un cautionnement de garantie quant à la durabilité du produit jusqu'en janvier 2015;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte les produits et la méthode de réparation du trottoir (écaillage et fissures);

QU'UNE garantie additionnelle d'un an soit donnée quant la durabilité du produit, soit jusqu'en juin 2016;

QUE lesdites réparations soient effectuées au printemps dès que les conditions climatiques le permettront;

ADOPTÉE,

Résolution no. 85-04-14

14.0 RÉSOLUTION, REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 84,000\$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 15 SEPTEMBRE, ET À NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit refinancer son emprunt échéant le 15 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille peut négocier de gré à gré avec son institution financière ce refinancement qui est en bas de 100,000\$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

QUE la Paroisse Saint-Camille-de-Lellis accepte de négocier de gré à gré avec la Caisse populaire Desjardins des Etchemins pour son emprunt de 84,000\$ échéance le 15 septembre prochain;

QUE l'on autorise le Maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents.

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt.

ADOPTÉE,

Résolution no. 86-04-14

15.0 RÉSOLUTION, NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal nomme la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. de Lac-Etchemin à titre de vérificateur pour l'année financière 2014.

ADOPTÉE,

Résolution no. 87-04-14

16.0 RÉSOLUTION – DATE D'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal procède à l'ouverture des chemins suivants au plus tard le 2 mai 2014 :

Voici la liste des chemins fermés :

- La route de la grande ligne, à partir du numéro civique 184, rang A et B ;
- La route 1 et A, à partir du rang 2, et du coin du rang A et B ;
- La route menant au chemin de la St-Jean, à partir du rang 2 ;
- La route Vermette, du rang 2 jusqu'au rang 3, et le rang 3 ;
- Le rang 2 ouest, de la route Edmond Blais jusqu'à la limite de Ste-Justine ;
- La route Edmond Blais, de la route 204 ouest, jusqu'au numéro civique 206 ;
- Le rang St-Joseph allant vers Ste-Sabine, à partir du numéro civique 379 ;
- Le rang 4 allant vers St-Juste, à partir de la route 281 ;

ADOPTÉE,

Résolution no. 88-04-14

17.0 RÉSOLUTION – OUVERTURE DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à l'ouverture du dépôt de matériaux secs à compter du samedi, 3 mai prochain, et tous les samedis subséquents selon l'horaire suivant : 9h à 12h.

ADOPTÉE,

Résolution no. 89-04-14

18.0 RÉSOLUTION – APPEL DE CANDIDATURES, TERRAIN DE JEUX UNIFIÉ ET FORMATION DES ANIMATEURS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille embauche deux moniteurs (trices) de terrain de jeux pour la période estivale 2014. Sous l'autorité de la directrice générale, les monitrices ou les moniteurs auront la responsabilité d'animer, de divertir et d'encadrer un groupe de jeunes âgés entre 4 et 12 ans.

La durée de l'emploi sera de six semaines, à raison de 35 heures par semaine, du 23 juin au 8 août 2014 avec une pause d'une semaine durant les vacances de la construction, sans possibilité d'accumuler des heures supplémentaires. Le salaire est fixé selon les modalités énumérées à la convention de travail des employés.

QU'une annonce soit publiée à l'intérieur du bulletin municipal d'avril 2014.

QUE le comité de sélection soit composé de la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, de la conseillère responsable des loisirs Mme Stéphanie Deblois, et d'une autre personne d'Etchemins en forme.

ADOPTÉE,

Résolution no. 90-04-14

RÉSOLUTION – FORMATION EN LOISIRS D'ÉTÉ, URLS CHAUDIÈRE-APPALACHES

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille paie la formation en loisirs d'été pour deux moniteurs(trices), ce stage sera donné par l'URLS Chaudière-Appalaches, et se tiendra à Saint-Georges-de-Beauce en mai prochain. Le coût de la formation sera à ± 150\$ pour chaque participant avec le repas.

ADOPTÉE,

Résolution no. 91-04-14

19.0 RÉSOLUTION, CONGRÈS DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra cette année, les 11 au 13 juin 2014, au Centre des congrès de Québec. Le coût d'inscription au congrès : 499.00\$ (taxes en sus).

QUE l'on paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, frais de déplacement).

ADOPTÉE,

Résolution no. 92-04-14

20.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Aqueduc et égout :

M. Jacques Audet, responsable du secteur aqueduc et égout mentionne que le règlement sur l'eau potable sera présenté à séance de mai prochain.

Signalisation :

M. Jocelyn Pouliot responsable de la signalisation, indique que la numérotation des chemins forestiers est avancée, et devrait se terminer prochainement.

Il est mentionné qu'au cours des prochaines semaines, nous étudierons d'autres possibilités pour remplacer le radar portatif, (panneau fixe pour la signalisation ou autres).

Culture :

Mme Thérèse Blanchet responsable de la culture mentionne que l'activité : La route des Créateurs est retour encore cette année, et se tiendra en septembre prochain. Mme Blanchet a eu la confirmation que plus de 11 artistes participeraient à l'édition 2014.

Concernant la Boîte à films, la dernière représentation se tiendra en avril. Par la suite, il y aura une pause jusqu'en septembre.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : Conseil des maires, réunion de travail du conseil municipal, réunion sur la ruralité, assemblée publique sur le projet bibliothèque, rencontre avec la Coopérative d'habitation, rencontre sur le dossier incendie, rencontre avec la Fondation « Rues Principales », comité administratif de la MRC des Etchemins, réunion de démarrage du projet bibliothèque, et réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

21.0 CORRESPONDANCE

Lettre de Mme Sylvianne Lamontagne – La marche de la Fondation du rein

Lecture est faite d'une demande de commandite de Mme Sylvianne Lamontagne afin de l'aider à ramasser des fonds pour la Fondation du rein. Cette marche se tiendra le 25 mai prochain, et les fonds serviront à la recherche sur les maladies rénales.

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 50,00\$ à la Fondation du rein pour une marche que Mme Sylvianne Lamontagne fera le 25 mai prochain, à Saint-Georges-de-Beauce.

ADOPTÉE,

Résolution no. 93-04-14

Lettre du chef pompier – M. Pierre Morneau, retrait d'un pompier

La directrice fait lecture d'une lettre de M. Pierre Moreau, chef pompier, nous recommandant le retrait de M. Luc Morin comme membre de la brigade des pompiers, compte tenu, qu'il ne fait pas suffisamment d'heures de pratiques, et qu'il est absent lors des interventions.

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Conseil municipal demande le retrait de M. Luc Morin comme membre de la brigade des pompiers de Saint-Camille. M. Morin ne fait pas suffisamment d'heures tant aux pratiques que dans les interventions.

ADOPTÉE,

Résolution no. 94-04-14

Lettre d'invitation de la Fondation de la Polyvalente des Appalaches de Sainte-Justine pour souligner les 40 ans de la Polyvalente des Appalaches

La directrice fait lecture d'une lettre d'invitation de la Fondation de la Polyvalente des Appalaches pour souligner les 40 ans de la Polyvalente des Appalaches lors d'une soirée-spectacle qui aura lieu le samedi 17 mai prochain. Le coût du billet est de 25.00\$.

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète un billet de 25\$ pour souligner les 40 ans de la fondation de la Polyvalente des Appalaches, qui seront soulignés lors d'une soirée-spectacle qui aura lieu le samedi 17 mai prochain.

QUE L'on autorise M. Jocelyn Pouliot à représenter la Municipalité de Saint-Camille lors de cette activité.

ADOPTÉE,

Résolution no. 95-04-14

Lettre – renouvellement de notre adhésion à Radio-Bellechasse

La directrice fait lecture d'une lettre relative au renouvellement de notre adhésion à titre de membre de Radio-Bellechasse. Le montant de la contribution pour 2014 s'élève à 50\$.

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à Radio Bellechasse-Etchemins, le montant de notre contribution pour l'année 2014 se chiffre à 50\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 96-04-14

Lettre de la Fondation du Sanatorium Bégin – invitation du tournoi de golf annuel

Lecture est faite d'une lettre nous invitant au 22^e tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium Bégin qui se tiendra cette année, le 6 juin prochain. Le coût d'inscription est de 70\$/par personne pour le golf et souper.

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe au 22^e tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium Bégin qui se tiendra la 6 juin prochain.

QUE l'on paye l'inscription pour deux joueurs au coût de 70\$/chacun pour le golf et souper.

ADOPTÉE,

Résolution no. 97-04-14

Lettre du Ministère des Transports

Lecture est faite d'une lettre du Ministère des Transports nous informant que nous recevrons une subvention de 2000\$ pour les travaux d'entretien du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu).

Cotation pour l'achat de gré à gré d'une dégeleuse de lignes d'eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a dû faire face à plusieurs problèmes de gel de ses tuyaux d'aqueduc durant l'hiver 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'embauche d'une compagnie spécialisée dans le domaine ont été très onéreux.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille fasse l'acquisition d'une dégeleuse de ligne d'eau de marque Magikist, incluant :

- Chariot mobile sur pneumatiques;
- Pompe électrique triplex avec régulateur de pression;
- Contrôle de pompe en modes pression et pulsation;
- Réservoir en acier inoxydable de 7 gallons U.S. :
- Chauffe-eau 115 volts/15 amps;
- Dévidoir de boyau de plastique 5/16 po 100 pieds et 200 pieds;
- Boyau et adaptateurs pour retour d'eau au réservoir.

Prix : 3325.00\$ (taxes en sus et livraison incluse)

Le délai de livraison est d'environ 10 semaines

ADOPTÉE,

Résolution no. 98-04-14

Lettre du Comité organisateur, Fête de Noël des Enfants

La directrice fait lecture d'une demande de commandite pour l'organisation de la 6^e édition de la Fête de Noël des enfants.

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe financièrement à la 6^e édition de la Fête de Noël des Enfants. Le montant de notre contribution pour 2014 s'élève à 200\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 99-04-14

22.- VARIA :

- A)
- B)
- C)
- D)

23.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

24.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h30.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu